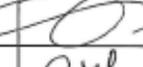
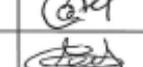
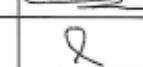
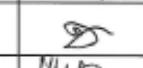
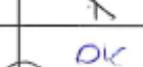
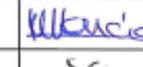
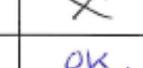


Révision du PPA de l'agglomération grenobloise

Compte-rendu du COPIL du 8 juillet 2021

Réunion en Présentiel

1. Participants

NOM	Prénom	Structure	Émargement
BENECH	Cécile	SCOT	OK
BOISSEAUX	Anne	SMMAG	
BOUCHUT	Johanne	Chambre agriculture	
BOURDELAIN	Coralie	CC Grésivaudan	
BOVERO	Nicolas	TLF	
BUISSON	Albert	Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	
CALVI	Jérôme	Fédération BTP Isère	
CASTEL	Corinne	ARS	
CENATIEMPO	Cécile	GAM	
COLLARD	Jacqueline	SERA	
DELOLME	Marion	UDI	
DELUGIN	Léna	I Care	
FORET	Anne	CC Grésivaudan	
FOUVET	Anne-Cécile	Ville de Grenoble	OK
FRISTOT	Vincent	Ville de Grenoble	
GARCIA	Marion	APORA	
GAUTHIER	Béatrice	UDI	X
GROSS	Frédérique	Pays Voironnais	OK
HIRIGOYEN	Jean	GAM	
JODER	Raymond	AREA	
MARY	Gladys	Atmo Auvergne Rhône Alpes	
MEUNIER	William	GAM	
ODIER	Francis	FNE	
PESLE	Clément	GAM	
PIEYRE	Mathias	UDI	

PREVOST	Laurent	Préfet Isère	
REMOND	Luc	Pays Voironnais	
SCOLAN	Guénaëlle	Fibois	
STARC	Véronique	ATMO	<i>Pr. Starc</i>
TATUR	Dominique	CIVIPOLE	
THEZIER	Ophélie	Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	
THIEVENT	Corinne	UDI	
THOMASSON	Elsa	ADEME	
VALLAT	Boris	UDI	
VIVIERE	Philippe	DDT	
<i>Lu KIMOFF</i>	<i>Stéphane</i>	<i>CC du Trièves</i>	
PERRIN	<i>François</i>	<i>CC du Trièves</i>	
<i>Beross'</i>	<i>Juliette</i>	<i>Tripotaine</i>	
CHABANNE	<i>Alexis</i>	DBAL	
SERERO	Pierre	CIVIPOLE	<i>Serero</i>
FREYSSINET	Alain	CD D. AOD	
<i>DOLGORADOFF BIRELET Celine</i>	<i>Celine</i>	CD38	
<i>HEZEL</i>	<i>Pierre</i>	<i>CD38 / DAM</i>	<i>Hezel</i>
ROUX	Christa	CDCTrièves	
ODIER	François	Préfecture Isère	
BERTHIN	Laurent	VENCOLEX	
DABERT	J-Luc	AREA	

2. Ordre du jour

a. Mots d'introduction

- Mot d'introduction du Préfet
- Actualités du projet de loi Climat et Résilience par Emilie Chalas

b. Principaux enseignements de la concertation citoyenne

c. Présentation du plan d'actions du PPA

- Retour sur le travail réalisé depuis la plénière du 27 avril 2021 (bilatérales, échanges téléphoniques ...)
- Vision d'ensemble du plan d'actions du PPA3
- Présentation de fiches action détaillées
- Travaux en cours : points à clarifier et points d'attention

d. Modélisation ATMO

e. Prochaines étapes et calendrier

3. Synthèse des échanges

a. Mots d'introduction

Rappel du contexte par Monsieur Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère

Monsieur le Préfet rappelle que la qualité de l'air est un enjeu de santé publique majeur. Parmi ces enjeux, certains sont liés à l'actualité de la gestion immédiate de la pandémie liée au Covid 19, pour laquelle il convient de poursuivre les politiques de prévention et de vaccination en cours. En parallèle, la pollution de l'air comme les politiques de transition climatique figurent parmi les sujets à plus long terme, qui sont à l'agenda depuis plusieurs décennies et pour lesquels les actions doivent être poursuivies.

En Isère, les dépassements des valeurs limites de certains polluants sont encore observés (notamment pour le dioxyde d'azote) même si en 2020, pour la première fois, Grenoble est passé en dessous de ces valeurs limites réglementaires. Il y a un enjeu à ce que ce résultat positif observé en 2020 puisse perdurer et se renouveler dans les prochaines années. Ce résultat est également le fruit du travail engagé depuis plus d'une dizaine d'années, grâce à l'implication des acteurs locaux et à l'innovation déployée sur le territoire. En lien avec cette dynamique, ce 8 juillet, le premier contrat de relance et de transition écologique a été signé entre le Préfet de l'Isère et le Président de l'ADEME. Ce dernier est attentif aux actions entreprises et au travail d'innovation engagé en Isère. Par ailleurs, au-delà du respect des normes, il convient de s'attarder sur ce qui peut être réalisé pour aller plus loin : un des objectifs est ainsi de ramener les valeurs en dessous des normes pour limiter l'exposition des populations.

Ces résultats encourageants sont à amplifier : une reconquête de la qualité de l'air est à prévoir avec des mesures réalistes, faisables et adaptées aux enjeux du territoire. Il est par ailleurs important de veiller à ce que chacun des acteurs puisse atteindre ces objectifs, via des politiques et des mesures coordonnées. Le PPA constitue à ce titre un outil adapté pour mettre en cohérence l'ensemble des actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Concernant le calendrier, le périmètre du PPA3 a été validé à la fin de l'année 2020. Depuis, les premiers mois de l'année 2021 ont été consacrés à l'élaboration du plan d'action et à la concertation avec le public. L'objectif est d'adopter le PPA mi 2022. Monsieur le Préfet tient à remercier l'engagement des acteurs pour le travail déjà conduit et engagé.

Actualité du projet de Loi Climat et Résilience *par madame Emilie CHALAS (Députée membre de la commission spéciale en charge d'examiner le projet de Loi)*

L'établissement du PPA troisième génération s'inscrit en parallèle des travaux sur la Loi Climat et Résilience. Les mesures qui résultent de la Loi sont issues d'un travail partenarial entre les députés et portées à la fois par le Préfet de l'Isère mais également par la Métropole de Grenoble. Le projet de Loi a été voté en première lecture par les députés et les sénateurs. Les débats vont se poursuivre au Parlement dans les prochains mois. Une lecture finale est prévue à la rentrée pour une mise en application en 2022.

Plus de la moitié de la population iséroise est exposée à des seuils supérieurs à ceux recommandés par l'OMS. Il convient d'agir pour avoir un PPA ambitieux et à la hauteur du défi qui s'impose. Plusieurs points d'intérêt sont à présenter et notamment, deux mesures clés portées dans l'examen du texte de Loi :

- L'introduction du levier pour les préfets permettant d'interdire l'usage et l'installation des appareils au bois peu performants. Par ailleurs, la Loi permet le déploiement d'un certificat attestant de la conformité de l'installation. Ces deux dispositions viennent appuyer les mesures des fiches actions du PPA. Dans la même dynamique, le gouvernement a introduit en avril un plan d'action national pour réduire de 50%, entre 2015 et 2030, les émissions de particules fines liées au chauffage au bois. Ce plan se décline en plusieurs axes, structurés autour des enjeux suivants : sensibiliser le grand public ; renforcer et simplifier les dispositifs d'accompagnement ; améliorer la performance des nouveaux appareils de chauffage au bois notamment avec l'évolution du Label Flamme Verte au-delà du seuil 7* ; promouvoir un combustible bois de qualité ; améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire des particules issues de la combustion du bois.
- Concernant les ZFE-m, la Loi Climat et Résilience est en seconde lecture et différents calendriers d'application sont encore envisagés à ce stade. Le calendrier de la Loi envisagé par la majorité est le suivant : interdire tous les véhicules (y compris les véhicules particuliers) Crit'Air 5 en 2023 et Crit'4 en 2024 puis Crit'Air 3 en 2025. Les sénateurs ont voté de repousser le calendrier, en conséquence de quoi nous perdrons 5 ans, en décalant à 2030 l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3. A l'inverse, la ZFE-m de la Métropole de Grenoble inscrivait en 2019 un calendrier plus ambitieux que celui de la Loi. En 2019 a été prévue à horizon 2025 l'interdiction des Crit'air 3, mais aussi des Crit'air 2 pour les PL et les VUL. Cette accélération dont on comprend l'objectif et l'intention rencontre le

frein du marché des PL et VUL : une difficulté d'amortissement de la flotte de véhicule mais aussi un problème technologique (les remplacements en Crit'air 1 n'existent pas encore). Sans les interdire, il pourrait être nécessaire d'ouvrir la réflexion vers le marché de l'occasion en 2025 des véhicules de Crit'Air 2.

b - Principaux enseignements de la concertation préalable par Monsieur Maxence Cossalter (NIAGARA Innovation)

La concertation a duré du 21 mai au 18 juin 2021 :

- Un dossier de concertation a été mis à disposition du public sur le site de la DREAL Auvergne Rhone Alpes. Il présente le PPA3, les différentes actions en œuvre et le bilan du précédent PPA2.
- La concertation a débuté avec un webinaire pour le grand public le 21 mai 2021 : 47 personnes se sont inscrites (une trentaine ont effectivement participé, réunissant principalement des experts et quelques citoyens autour de la table).
- Un questionnaire (composé de 52 questions) était par ailleurs à disposition du public : 117 répondants ont participé. Parmi les différentes tranches d'âge du panel de répondants, les 36-50 ans sont les plus représentés. Concernant la répartition par CSP, 30% sont des employés, suivis des professions intermédiaires, des cadres à hauteur de 17%, des retraités à hauteur de 16%, les personnes sans activité professionnelle à hauteur 7%, puis enfin les ouvriers à hauteur de 1%. Les 5 premières villes les plus représentées : 70 personnes de Grenoble représentant 53% des répondants puis Crolles (7 personnes), Fontaine (5 personnes), Voreppe (5 personnes) et Voiron (5 personnes).

Les principaux résultats suite à l'analyse des contributions sont les suivants :

- Avis sur la qualité de l'air : 53% des répondants l'estiment mauvaise ;
- Evolution ces 10 dernières années : 37% considèrent qu'il y a eu une dégradation de la qualité de l'air, 34% une amélioration ;
- Mesures prises : Environ 75% des répondants considèrent qu'elles sont peu ou pas du tout satisfaisantes. Parmi les justifications ont notamment été citées :
 - Le manque de contrôle sur la bonne application des mesures ;
 - Le manque de développement des modes collectifs (notamment la faible fréquence des TC) et des modes actifs (manque de sécurisation des infrastructures et pistes cyclables) ;
 - L'élargissement de l'A480.
- Information sur l'état de la qualité de l'air : 77% des répondants souhaitent être mieux informés.
- Quel est le secteur sur lequel il est le plus urgent d'agir pour améliorer la qualité de l'air en Isère ?
 - Transports (79%)

- Résidentiel tertiaire (51%)
- Quel est le premier levier qui vous inciterait à agir pour améliorer la qualité de l'air ?
 - L'accès à de meilleures infrastructures (35%)
- Quels sont les freins que vous pourriez rencontrer ?
 - 1. Non concerné (25%)
 - 2. Economiques (18%)
 - 3. Liés aux transports en commun (15%)

292 avis et propositions ouvertes ont par ailleurs été recueillis. Les questions ouvertes ont été regroupées en 5 thématiques :

Mobilité et déplacements : *représentant 59% des contributions*. La thématique « Mobilité et déplacement » a été subdivisée en considérant le trafic routier, les transports en commun, les modes actifs, les infrastructures. Il ressort des contributions que les infrastructures routières ou autoroutières avec l'élargissement de l'A480 ont été considérées par les répondants comme générant une augmentation du trafic. Une limitation de vitesse sur cette portion a ainsi été proposée. Sur les véhicules thermiques est ressortie la volonté de le réduire voire d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants en centre-ville ou à proximité des écoles. D'autres mesures ont été proposées : la réduction de la vitesse en ville, moins de trafic poids lourds en ville, l'augmentation des parkings relais pour favoriser l'intermodalité, la gratuité des Transports en Commun, le développement plus important des modes doux ainsi que la piétonisation des centres-villes.

Urbanisme : *représentant 16% des contributions*. Une majorité des avis touchait à la question de la végétalisation de la ville et d'une meilleure intégration de la biodiversité. Des retours ont également été formulés sur la densification mais ceux-ci sont plus divergents.

Résidentiel-Tertiaire : *représentant 12% des contributions*. Les principaux retours touchaient à l'interdiction du chauffage au bois ainsi qu'au meilleur contrôle de cette interdiction. Des avis soulignaient par ailleurs l'importance d'adopter une logique de sensibilisation.

Agriculture : *représentant 5% des contributions*. Le sujet des modes de culture a été le plus récurrent, notamment via la favorisation du bio et de l'agriculture diversifiée. De manière analogue, la logique d'éducation et de sensibilisation des agriculteurs a également été pointée.

Industrie : *représentant 2% des contributions*. Les retours préconisaient de renforcer les incitations et/ou les sanctions pour les industries à réduire les émissions, notamment via l'amélioration de leurs procédés.

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Vincent Fristot (élu de Grenoble) : Les sujets du PPA et la question climatique sont liés avec des passerelles directes entre les mesures proposées. L'échéance du PPA de 2027

est très proche de 2030 pour laquelle on compte des échéances réglementaires. Est-il envisageable de donner une trajectoire de ZFE avec les retraits des Crit'air 1, et pas seulement des Crit'Air 2 ? Par ailleurs, est-il possible de mentionner dans les fiches qu'il y a un bénéfice sur le climat en plus des bénéfices sur l'air ?

- Mathias PIEYRE (DREAL UD-I) : Réglementairement, le plan d'action du PPA doit être basé sur l'air et non sur le climat. Bien que des co-bénéfices existent et bien qu'ils puissent être mentionnés, il y a un enjeu à respecter cette vocation du PPA et à ne pas ouvrir des débats allant au-delà de sa vocation.

- Question de l'audience : En quoi les avis citoyens ont-ils été utilisés pour agir dans les fiches action du PPA ? Quels partenaires ont proposé des actions pouvant alléger la pression sur les citoyens et artisans qui doivent changer de véhicule ?
 - Mathias PIEYRE (DREAL UD-I) : La synthèse de la concertation sera publique et fera partie intégrante du PPA mis à la disposition de tous. En l'état, le plan d'action répond à des avis et sollicitations exprimés lors de cette concertation, tout en veillant à ce que les actions à réaliser soient faisables et réalistes. La vocation de la concertation était de s'assurer que le travail mené « en chambre » par les services ne soit pas décorrélié des avis et propositions du grand public formulés lors de la concertation.

 - CIVIPOLE : Concernant l'action autour de la gouvernance de l'air, le PPA a un périmètre applicable au niveau duquel des politiques publiques sont déjà déployées : PLUi, PLH, Plan Climat, etc. Comment assurer une cohérence et une adhésion autour de ces différents plans ? Et comment tirer des leçons de ce qui est arrivé avec la taxe carbone ?
 - Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Si les PCAET sont anciens, ils ne sont peut-être pas suffisamment ambitieux pour répondre aux objectifs du PPA3. Il apparaît ainsi important aux échelles de gouvernance concernées de se questionner sur les marges de manœuvre supplémentaires pour atteindre les objectifs du PPA3.
 - Laurent PREVOST (Préfet de l'Isère) : La cohérence des politiques publiques et des moyens publics est dans l'esprit de tous et figure parmi les objectifs qui doivent être mis en avant. C'est un point de vigilance permanent pour assurer la cohérence de l'action publique et sa lisibilité pour les concitoyens.

C - Présentation du plan d'action du PPA (par Mathias PIEYRE et Marion DELOLME, DREAL UD-I)

Les travaux réalisés depuis la plénière du 27 avril 2021

A la suite de la plénière du 27 avril, des travaux complémentaires ont été menés par l'équipe projet notamment via des échanges en bilatérale avec les acteurs de terrain. Cela a permis de compléter les fiches actions sachant que la version définitive des fiches actions est attendue pour décembre 2021.

Plusieurs bilatérales ont été organisées avec les différents acteurs du COPIL et certains EPCI, notamment :

- GAM
- Le Grésivaudan
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Trièves
- SCOT, AURG, ATMO
- SMMAG
- SERA
- FIBOIS

De nombreux retours des différents acteurs ont par ailleurs été reçus, notamment :

- Pays Voironnais,
- le Département,
- la Chambre d'Agriculture,
- FFT, DREAL, ADEME
- AGEDE, ALEC, UNICEM
- Civipole, Alternative A480

Rappel des objectifs et des périmètres du PPA

- La révision du PPA a été initiée en 2019 suite à la réalisation de l'évaluation du second PPA. Les travaux d'élaboration seront terminés au premier semestre 2022. Le périmètre d'application du PPA3 couvre 8 EPCI.
- Les objectifs tiennent compte des valeurs limites réglementaires, mais aussi des valeurs cibles OMS :
 - **NO₂** :
 - -69% d'émissions par rapport à 2005 en 2027 ;
 - Respecter la valeur limite aux stations en 2027 ;
 - Pas d'exposition à un dépassement des valeurs limites (contre 2500 habitants exposés en 2017) en 2027 ;
 - **PM₁₀ et PM_{2.5}** :

- PM₁₀ et PM_{2,5} : viser une absence d'exposition à un dépassement des valeurs OMS en 2027 ;
 - PM₁₀ et PM_{2,5} : viser une absence de dépassement des valeurs OMS en station en 2027 ;
 - PM_{2,5} : -57% d'émissions par rapport à 2005 en 2027 ;
- **COV et NH₃** :
 - -0,9 % d'émissions /an : rythme de baisse des émissions aligné avec le PREPA :

Vision d'ensemble du plan d'actions du PPA3

Le plan d'actions du projet de PPA 3 grenoblois est structuré autour de 6 secteurs clés, 17 défis et 33 fiches action. Les 17 défis sont les suivants :

Industrie (3 défis)

- I1 Réduire les émissions des gros émetteurs industriels
- I2 Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion
- I3 Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers et carrières, et plateformes de concassage et de recyclage, cimenteries, producteurs de chaux

Résidentiel Tertiaire (3 défis)

- RT1 Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air
- RT2 Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics
- RT3 Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV

Agriculture (2 défis)

- AG1 Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles
- AG2 Réduire les émissions du secteur agricole et accompagner les exploitants du secteur agricole dans l'évolution de leur pratique

Mobilité et Urbanisme (5 défis)

- MU1 Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière
- MU2 Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées
- MU3 Aménager les voies rapides pour limiter les émissions
- MU4 Accélérer le verdissement des véhicules
- MU5 Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus peuplées

Communication (2 défis)

- C1 Piloter, organiser et évaluer
- C2 Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais

Transversal (2 défis)

- T1 Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles

-
- T2 Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles

L'objectif du COFIL est de valider l'architecture des défis et des actions. La validation des projets de fiches actions rédigées est prévue lors du dernier COFIL de décembre 2021. A date, les versions projet des fiches action ont été transmises aux participants au présent COFIL et aux autres partenaires (*à noter que les fiches sont plus ou moins avancées, en fonction des retours fournis par les partenaires et de la complexité de certaines actions en particulier*).

Présentation du secteur Industrie (DREAL UD I) – *rappel des défis et actions*

Présentation du bouquet d'action (5 actions)

- I.1.1 Viser les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM, COV pour les gros émetteurs industriels
- I.2.1 Sévéreriser le niveau d'émissions de PM et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW
- I.2.2 Sévéreriser le niveau d'émissions de particules pour les chaudières de puissance comprise entre 0,4 et 1MW
- I.3.1 Réduire les émissions diffuses de poussières en abaissant le niveau maximal des valeurs de retombées des poussières globales
- I.3.2 Favoriser les bonnes pratiques sur les chantiers pour améliorer la qualité de l'air

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Commentaire de l'audience : Sur les poussières et les chantiers, une proposition d'action (I.3.2) concerne des chartes et des clauses à intégrer dans les marchés publics. Il apparaît intéressant d'appliquer cette mesure non pas seulement aux marchés publics mais également à d'autres types de marchés.

Présentation du secteur Résidentiel tertiaire – *rappel des défis et actions*

Présentation du bouquet d'action (5 actions)

- RT1.1 Poursuivre et étendre la Prime Air Bois sur le reste du territoire
- RT1.2 Garantir la conformité réglementaire de l'ensemble du parc de chauffage individuel biomasse (installations nouvelles et existantes)
- RT1.3 Favoriser la filière professionnelle bois bûche de qualité

- RT2.1 Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics
- RT3.1 Sensibiliser le grand public aux émissions des produits domestiques

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Christian ROUX (VP Trièves en charge de la transition écologique et des mobilités) : La population sur notre territoire n'a pas le niveau financier pour l'achat d'un poêle 7* répondant à la norme. En tant que communauté de communes, le Trièves ne dispose pas non plus de moyens pour accompagner financièrement cette acquisition. La dynamique coercitive paraît dans ce contexte aller contre une démarche incitative. Par ailleurs, accompagner la filière et trouver du bois sec est très compliqué : beaucoup de privés sont présents dans la filière bois, et il est complexe de les soutenir et de les accompagner.
 - o Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Sur la première partie du questionnement, l'interdiction sera actée pour un périmètre donné. Il n'y a ainsi pas d'obligation à ce que tous les territoires couverts par le PPA soient concernés. Sur la seconde question touchant au bois bûche de qualité, c'est en effet un sujet complexe. La proposition d'action du PPA est en conséquence de commencer à structurer cette filière.
 - o Elsa THOMASSON (ADEME) : L'ADEME accompagne en premier lieu l'étude de préfiguration de Fonds Air Bois dans le cadre du PPA. En sus, avec un accompagnement de la Région, il existe des possibilités de financer de l'animation et de la communication. Pour les personnes et ménages en difficulté, il est possible de cumuler les aides, notamment MaPrimeRenov, avec des restes à charge faibles.
 - o Cécile CENATIEMPO (GAM) : Sur le territoire de la GAM, avec le dispositif Ma Prime Air Bois, il existe en effet des aides pour les ménages les plus précaires, avec la possibilité d'un reste à charge quasiment nul. Cependant, il semble impossible de combiner en même temps la réglementation de l'interdiction du chauffage bois et la poursuite d'aides de l'ADEME.
 - o Mathias PIEYRE (DREAL UD-I) : L'Etat applique les lignes directrices européennes selon laquelle une aide financière ne peut être apportée pour se conformer à une obligation réglementaire, dans la mesure où l'action vise au respect de la directive européenne transposée en droit français. Il s'agira ainsi de fixer la meilleure date pour permettre la conversion d'un maximum de foyers ouverts non performants d'ici la date d'interdiction qui sera prévue par l'arrêté. Par ailleurs, l'interdiction actuelle de l'utilisation des foyers ouverts est très peu connue. L'idée pourrait être d'interdire dès que possible l'installation de nouveaux foyers et de poursuivre en parallèle les aides à la reconversion. Pour inciter massivement particuliers au changement d'appareils, une échéance et une perte de l'aide apparaissent nécessaire.

- Jacqueline COLLARD (SERA) Sur la qualité de l'air intérieur et les émissions de solvants, des actions sont menées par l'association SERA. Les collectivités intéressées peuvent nous contacter directement.
- Participant (CIVIPOLE) : Les prochains PLH, devront-ils contenir les exigences du PPA pour être approuvés par le contrôle de légalité ?
 - o Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Il n'y a pas de lien de compatibilité direct entre le PPA et ces plans, mais des liens indirects qui peuvent impliquer de considérer les objectifs.
- Anne FORET (Grésivaudan) : Les PCAET doivent-ils prendre en compte les actions ou les objectifs du PPA ? Quel est le degré de prise en compte imaginé par l'état ?
 - o Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Il est nécessaire de prouver que le PCAET participe à l'atteinte des objectifs du PPA.
- Francis ODIER (FNE) : Les élus risquent d'avoir des difficultés à s'engager sur des mesures qui dépassent les échéances municipales. Une alternative serait de prévoir un arrêté par secteur pour interdire l'utilisation du chauffage bois peu performant sur des secteurs prioritaires en premier lieu. Cela permettrait de rendre compte de l'engagement réel des acteurs, tout en poursuivant les aides sur les autres secteurs où l'interdiction ne serait pas encore en vigueur.
 - o Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Le choix et le mode de déploiement de cette action seront en effet à préciser dans la rédaction de la fiche.

Présentation du secteur Agriculture – *rappel des défis et actions*

Présentation du bouquet d'action (4 actions)

- AG1.1 Développer l'approche qualité de l'air dans les formations et informations destinées aux agriculteurs
- AG2.1 Soutenir les exploitants adoptant des pratiques plus vertueuses
- AG2.2 Encourager les techniques et les matériaux d'épandage moins émissifs
- AG2.3 Encourager les techniques et les matériaux d'élevage moins émissifs

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

Aucune remarque des participants n'a été formulée sur ce secteur

Présentation du secteur Mobilité Urbanisme – *rappel des défis et actions*

Présentation du bouquet d'action (11 actions)

- M1.1 Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs
- M1.2 Développer les offres et l'attractivité des transports partagés
- M1.3 Favoriser le report modal et accompagner le changement de comportement
- M2.1 Optimiser la logistique en centre urbain
- M2.2 Poursuivre et étendre la ZFE à tous les véhicules
- M3.1 Réduire la vitesse sur certains tronçons autoroutiers après études préalables
- M3.2 Mettre en œuvre des voies réservées VR2+ et TC
- M3.3 Suivre les émissions issues de l'A480
- M4.1 Renforcer le maillage en stations de distribution d'énergies alternatives
- M4.2 Poursuivre et amplifier la conversion énergétique des flottes de véhicules
- M5.1 Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme

Une des actions phare est le déploiement de la ZFE qui est particulièrement suivie par le Ministère et dont le portage est assuré par la GAM. Cette action aura un impact fort sur la GAM mais également sur les EPCI aux alentours. De nombreux retours ont été fournis par les partenaires sur les actions mobilité. La dernière version des fiches action envoyée en date du 08/07 prend en compte ces derniers retours.

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Jean-Luc DABERT (AREA) : Sur l'aménagement des voies rapides avec la proposition d'action de réduction de la vitesse sur plusieurs tronçons, il apparaît pertinent de discuter soit d'une réduction soit d'une modulation des vitesses en fonction des événements et de la congestion du trafic. La modulation peut être mieux acceptée par les clients et mieux gérée par les services de police.
 - o Gladys MARY (ATMO) : D'après les scénarios, un abaissement de la vitesse permet un abaissement global des émissions, davantage que la modulation, et ce d'autant plus dans les périodes de congestion qui génèrent des arrêts et redémarrages successifs. La réduction des vitesses sera regardée dans l'ensemble afin de choisir les options les plus satisfaisantes.
- Jean-Luc DABERT (AREA) : Une voie réservée a été mise en œuvre sur l'A48. Dans le suivi, il sera nécessaire de prendre en compte l'amélioration de la qualité de l'air mais aussi l'acceptabilité de l'action.

- Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Concernant les modalités pratiques des actions, les fiches et leur contenu seront validés au cours du mois de décembre.

Présentation du secteur Communication – *rappel des défis et actions*

Présentation du bouquet d'action (3 actions)

- C1.1 Organiser la gouvernance de l'air
- C1.2 Mutualiser les moyens et communiquer sur les bonnes pratiques
- C2.1 Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Francis ODIER (FNE) : Dans les axes sectoriels, beaucoup d'actions relèvent de la communication ou de la formation et de la sensibilisation. Il apparaît pertinent de regrouper l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation pour mettre en avant des mesures les plus opérationnelles au sein du plan d'action.
 - Corinne THIEVENT (DREAL UD-I) : C'est un point qui a été identifié au moment de la rédaction des fiches action : un item « communication » a ainsi été ajouté pour chacune des fiches de sorte à identifier plus facilement la nature des actions en seconde lecture.

Présentation du secteur Transversal – *rappel des défis et actions*

Présentation du bouquet d'action (5 actions)

- T1.1 Renforcer les contrôles sur les véhicules
- T1.2 Renforcer le contrôle des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW
- T1.3 Renforcer le contrôle des stations de distribution de carburants (stations-services)
- T2.1 Renforcer le dispositif pic de pollution
- T2.2 Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Cécile CENATIEMPO (GAM) : Sur les politiques publiques, au-delà de la mise en œuvre, il y a un besoin fort de déployer des mesures de contrôle très efficaces. Les EPCI ont besoin de l'appui de l'Etat et du PPA pour réaliser plus de contrôle sur la ZFE-m et sur le chauffage au bois non performant. Sur la ZFE-m, les contrôles réalisés sur GAM sont actuellement insuffisants.

Présentation de deux fiches actions dans le détail (par Marion DELOLME DREAL UD-I)

- Présentation de la fiche RT1.1 ;
- Présentation de la fiche MU2.2 ;

RÉACTIONS ET ÉCHANGES

- Christian ROUX (VP Trièves en charge de la transition écologique et des mobilités) : Concernant la ZFE-m, il apparaît important de mener ce travail en concertation pour avoir la mesure de l'impact des décisions sur l'ensemble du territoire.
 - o Cécile CENATIEMPO (GAM) : LA ZFE Véhicules Particuliers est encore à l'étude pour GAM. Les 13 communes initialement envisagées dans le périmètre d'étude poursuivent les études. Dès lors que le périmètre d'application définitif sera défini, des échanges et des moyens de coordination seront prévus avec les territoires voisins. Sur le déploiement de la ZFE pour les VUL et PL, en lien avec le discours introductif de Madame la Députée, nous avons conscience que le respect du calendrier peut s'avérer compliqué pour les acteurs économiques, malgré le fait que ce calendrier ait été initialement élaboré en collaboration avec les acteurs dès 2019. Toutefois, la question de reculer le calendrier ne doit pas se poser. Ce sur quoi il convient de s'interroger, c'est comment mieux accompagner. Par exemple, lorsqu'il n'y a pas d'équivalence en termes de véhicules, il est possible d'obtenir des dérogations et de poursuivre l'utilisation de l'ancien véhicule. Le respect du calendrier envisagé en 2019 apparaît en outre nécessaire si l'on souhaite disposer d'un PPA ambitieux.
 - o Cécile CENATIEMPO (GAM) : Sur le volet de la communication, avait été évoquée au cours des ateliers l'importance des moyens humains et d'une personne dédiée à ce sujet, qu'en est-il à ce jour ?
 - Corinne THIEVENT (DREAL UD-I) : Sur notre territoire, c'est Marion DELOLME qui va suivre l'avancée des travaux PPA. Je l'assisterai sur le suivi des actions de communication. Nous ne disposons pas de moyens financiers permettant l'ouverture d'un poste additionnel.
- Vincent FRISTOT (Ville de Grenoble) : Concernant le chiffrage complet du coût du PPA, en comparaison avec le PPA de la vallée de l'Arve, l'ensemble des actions avait été évalué à 19 millions d'euros, avec une contribution de l'Etat à hauteur de 6 millions d'euros. Notre territoire est également dans une situation particulière avec le contentieux européen. Il apparaît ainsi important de pouvoir renforcer l'action financière de l'Etat sur cet enjeu de santé publique, d'autant que le bénéfice est double, pour le sanitaire et l'environnement.
 - o Marion DELOLME (DREAL UD-I) : Le PPA de la vallée de l'Arve a été réalisé en 2018, au moment où les feuilles de route qualité de l'air ont été approuvées. Dans ce cadre, tous les territoires ont bénéficié de 3 millions d'euros de l'Etat et de 4 millions de la Région. A date, nous ne disposons pas d'éléments supplémentaires de l'Etat. Toutefois, avec les ambitions portées par les Lois en cours, il est possible que de nouveaux financements soient disponibles.

- Christian ROUX (VP Trièves en charge de la transition écologique et des mobilités) :
Suivant le principe d'une gouvernance et une solidarité communes autour de la qualité de l'air, il apparaît nécessaire d'avoir une solidarité financière envers les territoires ruraux. Les territoires ruraux n'ont pas les moyens des territoires urbains en ingénierie et sur le plan financier et ont besoin des acteurs métropolitains et de l'ADEME pour être accompagnés dans ces démarches d'action.

D - Travaux de scénarisation (par Gladys Mary - ATMO AuRA)

Afin de réaliser la modélisation, il est nécessaire de disposer de données tangibles et chiffrables sur l'ensemble des actions définies. Les données seront agrégées dès la mi-juillet afin de réaliser un rendu sur les émissions fin septembre puis sur les concentrations à la mi-novembre. Afin de **pouvoir respecter ce calendrier, il est nécessaire et urgent pour ATMO de pouvoir bénéficier des objectifs par action ou des ordres de grandeur de ce qui est atteignable par la mise en œuvre des actions.**

Les travaux de scénarisation permettront de décliner des objectifs sur les 3 problématiques d'émissions, de concentration, et d'exposition.

- Les émissions sont évaluées en tonne sur chacun des polluants pris en compte par le PPA ;
- En fonction de la topographie, de la météo, de la chimie de l'atmosphère, la concentration des polluants est plus ou moins élevée. A partir du calcul d'émissions, ces dernières sont couplées avec des modèles météorologiques et topographiques pour évaluer les concentrations dans l'atmosphère.
- Enfin, les concentrations en exposition chronique ont un impact sanitaire connu, sur la base duquel des seuils ont été définis au niveau réglementaire et au niveau de l'OMS. Ces valeurs seuils permettent d'estimer le nombre de personnes qui seront exposées à ce seuil si on met l'action en œuvre (versus un scénario au fil de l'eau sans mise en œuvre de l'action).

E - Conclusions et prochaines étapes

- Le plan d'action est validé en date du COPIL du 08/07/2021.
- Des informations tels que le portage, les objectifs, les financements sont encore soumis à discussion. Toute contribution est ainsi la bienvenue pour venir préciser le plan d'actions et compléter les fiches actions.
- Les référent(e)s au sein de l'Unité Départementale de l'Isère se chargeront de renvoyer des mails ciblés aux acteurs concernés afin de pouvoir obtenir des données permettant d'affiner la modélisation réalisée par ATMO au cours du mois de Juillet.

Les prochaines étapes sont ainsi les suivantes :

- Récolte des données en bilatérale auprès des acteurs pour venir préciser les données d'entrée de la modélisation du plan d'action ;
- Modélisation des actions validées par ATMO AuRA à l'issue du COPIL ;
- Finalisation des fiches action au plus tard en décembre 2021 en parallèle de la rédaction finale du PPA ;

- Adoption prévue du PPA au second trimestre 2022 suite aux étapes de consultation (Enquête Publique, AE, etc.)
 - Lors de l'enquête publique, les EPCI couverts par le PPA3 se positionneront officiellement sur le PPA3.

Le calendrier est contraint bien qu'il soit encore en décalage par rapport aux délais réglementaires. Le territoire de Grenoble fait partie des 8 territoires en contentieux pour lesquels il s'agit de rendre compte du bon avancement de la démarche au Conseil d'Etat. Concernant l'astreinte financière envisagée, encore peu d'informations sont disponibles à date concernant ses modalités d'application pratique. Les informations seront relayées dès lors qu'elles seront connues.

4. Relevé de décisions

Tâches / Réunions	Qui ?	Pour quand ?
Retours de la part des parties prenantes sur les actions et objectifs chiffrables envisagés pour intégration à la modélisation ATMO : ppa-grenoble.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr	Tous les participants	Dès que possible en juillet 2021